

NTAHONTUYE Alexis
S/Préfet de Préfecture et approuvé par le
RUHENGARI

60211118870168
- Comptable de Prof. K. K. K. DECLARATION DE CREANCES
- Nom Thomas
- Prénom Thomas
- Code 215

Payé par le Caissier n°
le

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de l'Intérieur
et du Développement Communal, Préfecture de Ruhengeri, doit
à Monsieur NTAHONTUYE Alexis, S/Préfet de Préfecture, un
montant de HUIT CENTS FRANCS (800 frs), pour avoir payé de
sa propre poche la réparation du véhicule officiel n° A.65.65
en date du 18/11/1988, conformément au Bon de Commande n° 250/88
et la facture du garage ci-joints.

NOUS DISONS : HUIT CENTS FRANCS (800 francs).

Payé par le Caissier n° 5081
la 30-11-88

Ruhengeri, le 25/11/1988

LE DECLARANT
NTAHONTUYE Alexis

VISI
DES FINANCES
30 NOV. 1988
Ruhengeri, le

Pour approbation :

LE PREFET DE PREFECTURE
Protais ZIGIRANYIRAZO
p.o. S/Préfet NTAHONTUYE Célestin



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 18.103.02.03.01

Inscrit s/poste n° 41 du 25/11/88

Ruhengeri, le

LE S/GESTIONNAIRE DES CREDITS
p.o. S/Préfet KAYIMURA Callixte



PUR AQUUI

30/12/1988

OK 5022 - B.C.R. 10.0.04

F. Bali

Le ... 1.8.11.188

① 1887

P. bengali

A-6568

Doit

F, 227g

I.N.R. 68311 - 500

Quantité	Libellé	Prix Unitaire	Prix Total
	Réparation d'échappement		800
	800 km		
	Huit cents heures		
	Pagés par r/ta honteys a l'avis s/ mesjet		
		Total	
	Signature		

SERVICE *Préf. Ruhengeri* **BON DE COMMANDE** No *250/88*
 Budget *Ord* Article *18.103.02* Littera *03.04*

FOURNISSEUR *Mr. H. HONDUYE* A LIVRER à *Ver. Of. 465-65*
 I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	Remboursement du montant de 800F qu'il a payé pour la réparation du véhicule de la Préfecture		
	Nous disons: Huit cent Francs		
	Pour approbation Le Préfet de Préfecture		
	P.D. <i>[Signature]</i>		

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Ruhengeri le 30 NOV. 1988



Total *800F*

Visa du service du budget
 et du contrôle.

Rugeri le *25/11/88*
 (Le Gous) Gestionnaire de Crédits.
 P.D. *[Signature]*

Inscrit fiche mod. 1 Poste No *44* du *25/11/88* 19 *88*

SERVICE *Préf. Ruhengeri*

BON DE COMMANDE

N° *250/88*Budget *ORD* Article *1810302* Littera *03.01*FOURNISSEUR *Mr M. HAMONTUYE* A LIVRER à *Veh. Of- 465-65*

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	<i>Remboursement du montant de 800F qu' il a payé pour la réparation du véhicule de la Préfecture</i>		
	<i>Nous disons: Huit Cent Francs</i>		
	<i>Pour approbation</i>		
	<i>Le Préfet de Préfecture</i>		
	<i>P.O. S/P M. HAMONTUYE C.</i>		
		Total	<i>800F</i>

Visa du service du budget

et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste No *47* du *25/11/88*VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCESRuhengeri, le *30 NOV. 1988*

Total

*800F**Rugiri* le *25/11/88*

Le (sous) Comptable de Crédits

P.O. S/P M. HAMONTUYE C.

PREFECTURE DE RUHENG